



Comité IHEDN des Deux-Sèvres



Commémorer demain...



Commémorer demain...

**Du récit national au projet national :
comment renforcer la citoyenneté grâce aux
commémorations nationales ?**

Thème d'étude de l'IHEDN de l'année 2018/2019

Comité IHEDN des Deux-Sèvres

Comité IHEDN des Deux-Sèvres

Liste des rédacteurs et membres du groupe de travail :

- Matthieu BERETTI
 - Mark BILLOT
 - Michel BONNAUD
 - Guy BRANGIER
 - Jérôme DE LA ROULIERE
 - Bernard FONTAINE
 - Pascal HEMMERLE
 - Jean-Louis LOBSTEIN, président du comité 79
 - Denis ROUSSEL
 - Stéphanie SAVARIT
 - Jacques SEGUIN † (12 juillet 2019)
 - Jean-Luc VILLEGENTE
- avec la collaboration de Mattieu MANCEAU, étudiant de master 1 en histoire contemporaine à l'université de Poitiers.

Photographies de la couverture :

Inauguration du Mémorial des Deux-Sèvres à Mazières-en-Gâtine le 29 octobre 2016

Sommaire

P 5 :	Introduction
P 9 :	Chapitre 1. Les commémorations et l'évolution sociétale.
P 9 :	Évolution de l'esprit commémoratif.
P 11 :	Esprit commémoratif et pacte social renouvelé.
P 15 :	Chapitre 2. Les commémorations et leurs acteurs.
P 15 :	Symbole – éthique – cohésion nationale.
P 16 :	Éducation – citoyenneté – responsabilité.
P 21 :	Chapitre 3. Les commémorations et le récit national.
P 21 :	Une évolution sociétale centenaire.
P 22 :	Récit national et projet national.
P 24 :	Mémoire et histoire.
P 26 :	Le Mémorial des Deux-Sèvres de Mazières-en-Gâtine.
P 29 :	Chapitre 4. Commémorations et citoyenneté.
P 29 :	Pour une éducation à la citoyenneté...
P 30 :	... vers un esprit de défense.
P 33 :	L'urgence universelle de la mémoire.
P 33 :	Les dix propositions avancées par le comité 79.
P 37 :	Annexes.

Commémorer demain...

Du récit national au projet national : comment renforcer la citoyenneté grâce aux commémorations nationales ?

« La force de la cité n'est pas dans ses vaisseaux, ni dans ses remparts, mais dans le caractère de ses citoyens. »

Thucydide,
Histoire de la guerre du Péloponnèse

Depuis plusieurs années, de nombreuses interrogations et réflexions tournent autour du fait national, de sa nature, de sa perception et même de sa pérennité. Face à une immigration parfois problématique et aux difficultés « d'intégration » de certaines parties de la population du pays, l'attention s'est centrée sur les risques de fragmentation de la société française. Le débat a été placé sous le prisme de l'identité nationale. Depuis, celle-ci est proposée par certains comme le modèle à présenter aux nouveaux arrivants. Différentes politiques sont préconisées pour acculturer des individus ou des groupes qui restent en marge de la majorité de la population et se singularisent par des pratiques communautaristes fondées souvent sur des croyances religieuses.

Or, si le but est de permettre aux populations diverses qui peuplent notre pays de se reconnaître et se revendiquer comme parties prenantes de la communauté la plus large, la Nation, il paraît utile de trouver une autre vision, un autre modèle d'intégration que la conformité à une identité dont la nature reste à préciser, ce qui nous éloigne de Marc Bloch qui disait que l'entrée dans la communauté nationale implique, entre autres, l'adoption de l'histoire de sa nouvelle patrie. L'accélération de la mondialisation et ses effets rendent nécessaire une réactualisation de la Nation définie par Ernest Renan¹ au XIX^{ème} siècle. Cette approche novatrice consiste à considérer qu'au fil de la longue histoire de la France, des groupes humains ont fait des apports qui sont autant de chapitres d'un récit national. La reconnaissance par tous des apports de chacun à ce récit national peut être un puissant facteur de cohésion sereine et d'estime mutuelle.

¹Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une Nation ? Discours à la Sorbonne, 1887

Ce récit national oriente l'histoire du pays et trace une direction à son futur. Il est porteur d'un projet national implicite qui résulte de la dynamique issue de ce récit. Ce projet national est l'horizon commun vers lequel tendent les composantes de la Nation, quelle que soit leur ancienneté. Il suppose des voies et des choix qui sont à définir puis à défendre. L'expression de ce destin commun qui reste toujours incertain doit faire l'objet d'une démarche adaptée, une véritable maïeutique, afin qu'aucun groupe ayant écrit une part du récit national ne s'en sente exclu. Cela revient à dire que notre mémoire nationale n'est légitime que dans la mesure où elle s'intègre aux impératifs d'un présent dans une dimension d'ouverture multiculturelle. Le récit national et le projet qu'il sous-tend font ressortir des attentes et des valeurs, précieuses pour la communauté nationale. Ce sont ces attentes et ces valeurs qui donnent aux Français le désir de les assurer et la volonté de les défendre. Ils sont les fondements de l'esprit de défense.

Les commémorations qui rythment la vie de notre pays s'inscrivent de toute évidence dans un tel contexte. La commémoration, précise le Larousse, est l'action de commémorer, de rappeler le souvenir d'un événement, d'une personne. Une commémoration est aussi une cérémonie officielle organisée pour conserver la conscience nationale d'un événement de l'histoire collective et servir d'exemple et de modèle. Les commémorations engagent tout l'État et doivent rassembler les citoyens afin de conforter la mémoire collective. Mues par l'impératif moral qu'est le devoir de mémoire, les commémorations sont garantes de la cohésion nationale, elles sont aussi le ciment de notre identité. Sans doute convient-il de préciser qu'il ne peut y avoir de cohésion nationale sans sentiment d'appartenance à la Nation : en honorant la mémoire de ceux qui se sont engagés au service de la France au péril de leur vie, nous faisons notre devoir de mémoire et nous exaltons notre conscience citoyenne.

Les attentats terroristes récents, sur le territoire national, ont rassemblé une grande foule autour du drapeau français et des élus de la nation, et ont contribué à créer un élan national et un besoin de commémorer ces événements et de rendre hommage aux victimes.

Au cours de la longue période de la célébration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, chacun a pu constater que la commémoration peut prendre des formes diverses, cérémonie officielle devant un monument aux Morts, exposition, conférence, concours. La commémoration prend appui sur le monde combattant actif déployé sur le

territoire national ou à l'étranger et sur celui des anciens combattants à travers leurs diverses associations, ce qui nous incite à nous interroger sur la dialectique entre Histoire et Mémoire, sur les effets que le passage d'une armée de conscription à une armée professionnelle a pu générer en matière de commémoration.



Au soldat inconnu, la flamme du souvenir

Plus prosaïquement, il faut sans doute se demander comment commémorer demain, comment se souvenir de l'engagement de ceux qui sont morts pour la France dans une société gagnée par la mondialisation, mais aussi par l'individualisme, le relativisme et l'hédonisme. Ne faut-il pas rechercher de nouvelles formes à donner aux commémorations autour des valeurs qui fondent notre République mais au-delà des partis politiques et de leurs idéologies ? Ne faut-il pas évoquer aussi le rôle des associations des anciens combattants qui vont s'éteindre naturellement si nous ne savons pas accueillir de nouveaux membres pour entretenir la flamme en modifiant l'objet même de ces associations ? Sans oublier qu'il existe d'ores et déjà des associations mémorielles d'histoire locale qui doivent sans doute trouver leur place dans cette réflexion et que se développe aussi un tourisme mémoriel qu'il convient de ne pas négliger. C'est dire qu'il existe une dimension patrimoniale de la commémoration : les monuments aux Morts créés au lendemain de la Grande Guerre dans toutes les communes de France, les mémoriaux départementaux comme celui de Mazières-en-Gâtine dans les Deux-Sèvres ou la valorisation de nombreux sites où s'est écrite notre Histoire, fortifient la Mémoire et lui donnent une dimension pérenne.

La jeunesse est évidemment centrale dans ces préoccupations. Aussi faudra-t-il se demander comment faire œuvre éducative pour faire de nos enfants ou de nos élèves des citoyens engagés et responsables, se demander encore si un nouveau service national (selon quelles modalités et sous quelle forme) permettrait de mieux intégrer le monde combattant dans la société, pour qu'il y soit reconnu, se demander enfin quelle forme les commémorations devraient prendre demain, quand les témoins ou les acteurs des derniers grands conflits auront disparu, pour garder un lien vivant entre les citoyens et le monde combattant et garantir la cohésion nationale. Mais il conviendra de ne pas oublier que les risques de fragmentation de la société vont bien au-delà de la seule jeunesse. Une société de plus en plus ouverte nécessite que l'on redéfinisse ou réactualise le concept même de la Nation et que l'on trouve de nouveaux motifs d'engagement.

Cette étude veut dès lors explorer ce que nous disent les commémorations

- sur notre société et son évolution, sur notre pays et notre République,
- sur leurs acteurs, le monde combattant, les anciens combattants, les citoyens, les élus, les jeunes,
- sur le récit national, l'Histoire et la Mémoire, l'apprentissage de l'Histoire, le tourisme mémoriel,
- sur la citoyenneté au sein de la République française, les valeurs qui soutiennent la société, sur l'esprit de défense.

Chapitre 1.

Les commémorations et l'évolution sociétale.

Évolution de l'esprit commémoratif

Quels marqueurs historiques ont fait évoluer notre pacte social ?

Après la défaite de 1870, la 3^{ème} République s'est construite d'une part sur la constitution d'un État et de services publics (école, poste, armée...), et d'autre part sur la construction d'un esprit de revanche à la suite de la perte de l'Alsace-Lorraine, dont les « Hussards noirs de la République » ont été un vecteur essentiel.

Après la Grande Guerre de 1914-1918, le nouveau ciment social repose sur le poids des anciens combattants omniprésents au sein de toutes les familles.

Après la seconde guerre mondiale, la période des Trente glorieuses améliore le niveau de vie social de l'ensemble des Français et, dans le même temps, paradoxalement, la France de 1945 à 1962 est impliquée dans les conflits violents d'Indochine et d'Algérie qui divisent le pays.

Depuis la fin de la guerre d'Algérie en 1962 d'une part, et depuis la suspension du service national en 1997 d'autre part, le pacte social semble s'être dilué, notamment du fait des crises socio-économiques depuis les années 1970, et celle de 2008, qui ont accru les inégalités sociales. Les opérations extérieures menées par notre pays dans cette période sont-elles par ailleurs bien comprises ?

Diverses évolutions sociales ont conduit à une société plus éclatée : l'évolution de la vie familiale et la liberté des mœurs (union libre, séparations conjugales...) constituent des facteurs particulièrement importants. Les mutations de la vie familiale ont fait du bonheur familial ou individuel la pierre angulaire de notre société. Une seconde étape, plus radicale, se dessine : l'abaissement de toutes les contraintes qui pourraient empêcher l'émancipation de l'individu et la libération par la loi et l'éducation de toutes les personnes sans distinction de genre et d'origine « victimes de domination et de discrimination de quelque nature que ce soit ».

L'emprise des nouvelles technologies sur les jeunes n'est pas moins importante : prégnance des réseaux sociaux, développement de nouveaux modes de communication, mutations technologiques et sociales qui accrochent les nouvelles générations en les détachant des autres, ... La fragmentation et l'individualisation des comportements se sont généralisés. A cela s'ajoutent les incidences de l'immigration (évolution des diversités ethniques et culturelles en France, connaissances historiques différentes, nouvelles racines, ...), les changements de l'esprit de défense (suspension du service national, perte du respect de l'autorité institutionnelle, évolutions des conflits souvent mal perçus, ...), la disparition progressive des cérémonies religieuses célébrées dans le cadre des commémorations.

Le panorama mérite d'être rehaussé par un paradoxe : la multiplication des commémorations et une moindre participation à celles-ci.

La commémoration des guerres mondiales se dilue avec le temps qui passe, l'usure du temps et la disparition des derniers témoins, qui favorise l'oubli. La désaffection aux commémorations peut s'expliquer par une méconnaissance de l'histoire et une image désuète des cérémonies. Par ailleurs, les contraintes personnelles, le manque de temps, la perte de sens, maladies modernes, expliquent certainement cette désaffection.

Une autre explication mérite attention : l'inflation du nombre de commémorations. Le nombre des commémorations a doublé depuis l'an 2000 : une nouvelle journée nationale vient d'ailleurs d'être créée pour rappeler le génocide arménien le 24 avril, de même qu'une journée d'hommage aux victimes du terrorisme le 11 mars. Trop de commémorations ne nuisent-elles pas aux commémorations ?

Enfin le symbolisme historique en regard des préoccupations virtuelles des jeunes mérite d'être souligné : l'esprit des jeunes est tourné vers l'avenir plutôt que vers le passé, en outre, les guerres passées dans une société déjà en difficulté ont une connotation négative pour eux.

Esprit commémoratif et pacte national renouvelé.

La commémoration des guerres mondiales peut conserver une valeur symbolique forte dans l'avenir : les centenaires de 1914, 1918, 1944, 1945.... Pourquoi ne pas proposer de choisir des dates nationales moins nombreuses mais plus fortement symboliques pour aller vers un pacte social renforcé ?

Commémorer, oui, mais quoi ?... " Le devoir de mémoire " est devenu, depuis déjà plusieurs années, l'alpha et l'oméga des commémorations. Leur nombre n'a d'ailleurs pas cessé d'augmenter au fur et à mesure que certaines identités particulières se sont singularisées, se sont muées en "groupes de mémoire", parfois en lobbys mémoriels, politiques et électoraux : les Harkis, les Noirs, les Résistants, les Déportés, les Arméniens, les Pieds noirs, les anciens d'Indochine, les Malgré nous, les STO, les AFN, les Fusillés pour l'exemple ..., liste volontairement incomplète, désordonnée, inégale, et surtout inéquitable, car tout ne se vaut pas...



11 Novembre

Risquer sa vie ou mourir en luttant contre une idéologie totalitaire et barbare et contre l'occupation de son pays, ou en combattant un peuple qui lutte pour son indépendance contre un pays colonisateur, s'agit-il des mêmes valeurs, est-ce que cela a le même sens ? Mais que des familles ou des pays pleurent leurs morts dus à la guerre, notamment quand il s'agit de jeunes enrôlés dans des combats qu'ils n'ont pas

choisis, voire pas compris, quoi de plus humain ! Les victimes, quelles qu'elles soient, méritent considération, respect, hommage.

Il faut donc trouver un équilibre pour marcher sur deux pieds, conjuguer Mémoire et Histoire, le devoir de se souvenir, qui concerne surtout les plus anciens, et le droit de savoir, que méritent les plus jeunes. C'est pourquoi, peut-être, trois dates commémoratives nationales pourraient convenir pour réunir la nation dans une communion citoyenne, l'une tournée vers le passé, une autre vers l'avenir, et une dernière accrochée au présent. Les futures commémorations auraient un triple objectif de refondation, d'abord celui de préserver et consolider la paix, ensuite de promouvoir les valeurs de la démocratie, enfin de célébrer le vivre ensemble.

Proposition 1 : La première date pourrait être destinée à commémorer tous les morts, réunis par-delà leurs différences, pour remettre en mémoire vive les destinées abrégées par la guerre et le terrorisme, à l'image des colonnes cylindriques tronquées en biseau à leur sommet qui évoquent dans les cimetières les vies brutalement interrompues dans leur élan. Et la date, automnale, du 11 novembre pourrait être la plus adaptée car presque toutes les communes de France ont érigé des monuments ... aux morts.

Proposition 2 : La deuxième date pourrait être mobilisatrice pour se tourner vers l'avenir à construire, vers un idéal commun qui unisse les peuples partageant les mêmes valeurs, telle la démocratie, et les mêmes enjeux, telle la paix. La date, printanière, du 9 mai serait alors la plus appropriée. Et, fête nationale et européenne, cette journée de l'Union européenne ne devrait pas devenir un jour férié et pourrait ainsi être commémorée dans les établissements scolaires, au plus près donc, et avec l'implication, des jeunes générations mobilisées par les nouveaux « hussards », bleus cette fois-ci, de la République, ou plutôt de l'Europe, et avec la présence de participants extérieurs.

Proposition 3 : Enfin, la troisième date pourrait être destinée à conforter le "vivre ensemble" aujourd'hui, et réunir toutes les forces vives du pays, civiles et militaires, économiques, sociales et culturelles, dans une journée festive et ouverte à toutes les formes d'engagement citoyen au service des valeurs de notre république laïque, démocratique, sociale. Fêtée à l'échelle locale (communale ou intercommunale) et nationale, elle pourrait être fixée à la date, estivale, du 14 juillet.

Sans dénier aux porteurs de mémoire le droit de pérenniser des commémorations plus catégorielles, l'enjeu serait de donner plus de force nationale et de sens civique à ces trois commémorations, le présent s'appuyant sur le passé pour construire un avenir commun.

Quant au 8 mai, qu'un président, avait tenté de changer, il pourrait donner lieu, outre des manifestations locales, à une solennelle célébration internationale de tous les pays ayant participé à la seconde guerre mondiale, non pour crier victoire ou célébrer une capitulation, mais, tout en rappelant les violences commises et les combats menés, pour proclamer les valeurs de paix qu'ils veulent défendre, notamment au sein de l'ONU. C'est déjà, en le détournant à peine, ce que disait Ernest Renan au XIX^{ème} siècle, sur la citoyenneté : conserver la mémoire, bâtir un idéal commun, vouloir vivre ensemble...

Commémorer c'est aussi faire accéder les jeunes générations à leur droit à l'histoire, c'est-à-dire sa compréhension. L'exemple des commémorations du centenaire de la Grande Guerre a montré que l'implication des écoliers, collégiens, lycéens dans des projets pédagogiques les a mobilisés dans des expositions, des activités artistiques, des recherches historiques... et à la participation d'un grand nombre aux cérémonies du 11 novembre 2018. D'autres pistes impliquant les jeunes générations peuvent être mises en œuvre : organiser des événements « Facebook » sur un lieu de mémoire : monuments aux morts, sites historiques, rallyes urbains mémoriels, musées patrimoniaux,

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) a été créé dans les années 1960 pour que les anciens puissent transmettre leur mémoire aux jeunes générations. Même si environ 50 000 jeunes collégiens et lycéens y participent chaque année, cela ne représente que moins de 10% d'une classe d'âge. Le sujet national du CNRD ne pourrait-il pas s'appuyer chaque année sur une date commémorative de la seconde guerre mondiale et mobiliser ainsi davantage écoliers, collégiens et lycéens sur des sujets pédagogiques à leur portée ? A titre d'exemple : 18 juin 1940, 6 juin 1944, 27 janvier 1945, 8 mai 1945, ...

L'esprit de défense doit se nourrir d'une culture de défense qui passe par un enseignement de l'histoire attribuant une place suffisante aux moments clés de notre histoire et à leur compréhension : La Révolution Française, l'Affaire Dreyfus, la Loi de

1905 sur la Laïcité, La Résistance et la Déportation, la Guerre d'Algérie, ...

Le Service Militaire Adapté, puis le Service Militaire Volontaire et aujourd'hui le Service National Universel sont sans doute aussi d'autres moyens pour revisiter et redynamiser les commémorations.

Reconstruire un pacte national renouvelé peut donc passer par trois formes de temps collectifs citoyens : commémorer, célébrer, fêter.



Les Cadets de la défense des Deux-Sèvres
sous l'Arc de Triomphe (18 mai 2016)

Chapitre 2

Les commémorations et leurs acteurs.

Symbole - éthique - cohésion nationale

L'époque que nous traversons n'est marquée par aucune guerre majeure sur notre continent et jamais nos concitoyens n'ont vécu aussi longtemps en consacrant autant de temps à leurs loisirs. Aussi faut-il autant relativiser le rappel navré d'un passé magnifié que le dédain désabusé d'un présent décrié. Les grandes commémorations nationales que nous célébrons sont le produit de notre Histoire. Au fil du temps, ces commémorations ont évolué, restant à l'écoute de la demande sociale contemporaine.

Une commémoration ne peut avoir lieu que si tous les acteurs concernés y participent. Encore faut-il préciser quels en sont ces acteurs. Une commémoration engage d'abord tout l'État et ensuite la Nation. Les hauts fonctionnaires se doivent d'y assister. Elle doit rassembler les citoyens et conforter la conscience nationale. C'est donc une lourde responsabilité de décider quelles commémorations existeront, et c'est une lourde responsabilité de les organiser.

En premier lieu, une commémoration ne peut exister si elle n'intègre pas le triptyque – symbole - éthique - cohésion nationale – mis alors en exergue et sous-tendant la notion d'engagement au service du bien commun pour promouvoir le vivre ensemble. Par service, on entend un engagement total, individuel et collectif qui peut conduire à risquer sa propre vie pour son pays.

Loin d'être le monopole d'élites politiques ou administratives et du seul domaine de compétence des militaires et d'experts ès stratégies, les questions de sécurité et de défense intéressent d'abord la Nation tout entière et ensuite devraient inciter tous les citoyens à participer à ces cérémonies. Il s'agit essentiellement pour les commémorations qui nous intéressent avec les responsabilités qui leur incombent et les symboles qu'ils représentent dans une République et une démocratie comme la France : du monde combattant (forces armées), du monde des anciens combattants (associations d'anciens combattants), des représentants du Peuple (élus, responsables

associatifs), des représentants de l'État (préfets), du monde enseignant, du monde de l'information (journalistes), des acteurs du tourisme et de la culture, de diverses personnalités et des citoyens dans leur ensemble, mais aussi des « Monuments, acteurs immobiles » autour desquels se rassemblent les autres participants évoqués précédemment et sans lesquels une commémoration perdrait de sa substance. Aussi ces monuments doivent-ils être reconnus par la Nation et ne pas générer de communautarismes ni être récupérés idéologiquement.

Cette participation est bien évidemment fonction de l'importance et du rayonnement de la commémoration, mais quel que soit son niveau elle symbolise d'abord l'implication, ensuite le service et finalement les responsabilités de tous les acteurs présents.



11 Novembre 2018 dans un village de la Gâtine (Deux-Sèvres)

Par ailleurs, les commémorations doivent être des moments où la présence de tous les participants doit rappeler ce que servir veut dire et être des moments privilégiés de cohésion. Des moments qui doivent garder bien évidemment une dignité certaine, qui procède elle aussi du symbole, et respecter un nécessaire protocole sans pour autant qu'il soit obligatoire de légiférer. Toute législation serait d'ailleurs un repoussoir. Il faut attirer les gens, les concitoyens, ce ciment de la Nation. Cela conduit à réfléchir aux implications de la citoyenneté en termes de droits et de devoirs et donc d'éthique.

Éducation – citoyenneté – responsabilité

Aujourd'hui, la mondialisation entraîne la contestation de l'unité de la République, de la légitimité de ses institutions représentatives et de ses élites. Aussi il est urgent de consolider, au lieu de l'affaiblir, cet autre triptyque éducation-citoyenneté-responsabilité sur lequel prennent appui la stabilité et l'unité de la République, et qui signifie l'implication cruciale du monde enseignant.

Dans le même temps, la diffusion des savoirs, la multiplication des contre-pouvoirs, « l'église cathodique », la diversification des priorités affectent l'autorité de la puissance publique (et ses acteurs ou ses représentants) dont la légitimité est en cause dès lors qu'elle tente de promouvoir un intérêt général éthéré où les intérêts particuliers ne se retrouvent pas.

Nos concitoyens en général et les plus jeunes d'entre eux en particulier perçoivent souvent mal les enjeux de ces cérémonies et ce d'autant plus que les ferments éthiques ne sont pas identifiés ou, a contrario, contestés et mis en cause.

De nos jours, la notion de courage, comme celle de service, n'est plus à la mode, dans la mesure où le courage est identifié à une notion devenue obsolète, relative au temps de guerre, aux combats militaires. C'est une notion qui aujourd'hui ne veut plus dire grand-chose, qui est devenue inappropriée en temps de paix et en démocratie.

Plus que jamais, il devient donc primordial d'identifier des leviers susceptibles d'informer, d'éduquer et finalement de convaincre notre jeunesse d'une part en ce qu'elle appartient à une même communauté nationale, à une même communauté de destin – amenant à la piste du projet national – et d'autre part du bien-fondé de la nécessité de la diffusion auprès d'elle, d'un véritable esprit de servir. Il faut évoquer aussi le rôle des associations des anciens combattants (malgré leurs diversités et dissensions) qui vont s'éteindre naturellement si nous ne savons pas accueillir de nouveaux membres pour entretenir la flamme en modifiant l'objet même de ces associations.

Soulignons de nouveau l'implication, le rôle et les responsabilités des participants aux cérémonies commémoratives. La mobilisation de l'école pour la République mise en œuvre à la suite des attentats de janvier et de novembre 2015 réaffirme l'implication des élèves dans les cérémonies notamment celles commémoratives. Leur élaboration est l'occasion de rappeler l'implication du monde enseignant. En effet, elle peut être un projet d'école, d'établissement, un projet porté également par plusieurs disciplines. L'éducation dans sa globalité et particulièrement dans sa dimension morale et civique n'incombe pas exclusivement à une seule catégorie de professeurs. De plus, cette démarche d'élaboration d'une séquence mémorielle en invitant à des recherches historiques, à des lectures, à l'utilisation de chants, à des productions littéraires et artistiques présentées à l'occasion de la cérémonie, responsabilise tout particulièrement les élèves et les incite à considérer différemment leur sentiment d'appartenance à une même communauté nationale et les amène à bien sûr réfléchir aux implications de la citoyenneté en termes de devoirs et de droits. Elle leur fait prendre conscience que la cohésion nationale d'un pays n'existe que si ses citoyens comprennent que leurs droits sont la contrepartie de leurs devoirs.

Comme dans toute action humaine, la question qui est posée, est celle de savoir comment donner sens à cette notion de service. Comment créer, par le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale, le besoin d'en défendre les valeurs consubstantielles ? Notre époque a besoin – grâce aux acteurs évoqués plus haut, par leur présence, les symboles qu'ils représentent et l'éthique dont ils font preuve – de promouvoir ces valeurs individuelles pour faire progresser la paix, que sont le courage, la résilience, le sens du bien commun, la capacité d'engagement et la tolérance. C'est enfin et surtout la volonté de promouvoir les intérêts de notre pays.

Une commémoration, comme nous le disions plus haut, peut prendre des formes diverses et prendre appui sur le monde combattant actif et sur celui des anciens combattants à travers leurs diverses associations. Aujourd'hui elle doit pouvoir s'adapter et trouver un nouvel équilibre, en valorisant l'identification et les actes de l'individu ou du groupe humain. Il faut par ailleurs veiller à assurer une cohérence pour l'implantation des lieux de mémoire et donner aux monuments les capacités de regrouper sur leurs frontons l'ensemble des morts à honorer. Il n'y a pas que les commémorations liées à des événements militaires et si souvent tragiques. Il serait intéressant de commémorer des événements « heureux » qui mettent à l'honneur le don de soi, le courage et le service rendu.

Proposition 4 : Les collectivités territoriales et leurs élus doivent tenir une place primordiale. C'est d'elles que pourraient partir les initiatives les plus novatrices. C'est elles qui devraient organiser des journées de la mémoire, adaptées aux lieux. Chacune d'elles peut apporter sa contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale. Cependant les commémorations publiques ou nationales ne doivent pas être trop nombreuses. Cela entraînerait une désaffection et une incompréhension de la part d'une très grande part de la population, et donc un affaiblissement de la mémoire collective et l'émergence de particularismes qui seraient contraires à l'unité nationale.

Proposition 5 : Il faut aussi réconcilier l'individu et la communauté et également revoir notre conception du pacte social dans un environnement où la sécurité de chaque individu participe à la sécurité de la collectivité. La jeunesse souvent désorientée cherche des repères et des valeurs. L'Éducation nationale, complémentaire du rôle de la famille, par une pédagogie adaptée doit souligner, mettre en valeur les qualités, les actions, les actes de l'élève. Ce dernier valorisé devient un exemple, un référent que d'autres par mimétisme voudront suivre. L'égalitarisme est le principal frein au moteur de l'intégration et de l'ascenseur social qui pour beaucoup de nos concitoyens a disparu.



Défilé du 14 Juillet sur les Champs-Élysées

Chapitre 3.

Les commémorations et le récit national

Une évolution sociétale centenaire

On ne recense en 2019 pas moins de 19 commémorations officielles nationales ou locales par an en Deux-Sèvres.

Avant la première guerre mondiale, chacun en France se sentait français. Le sentiment d'appartenance à la patrie (qui développe le « devoir de mémoire ») était puissant, enseigné dès l'école par les « Hussards noirs de la République », politiquement entretenu et partagé par le plus grand nombre. Un citoyen était une personne adulte, membre de « la cité », qui avait la responsabilité de protéger son pays.

Après la Grande Guerre, les commémorations aux monuments aux morts se faisaient par village. Chacun y était invité et accueilli : anciens combattants, blessés, enfants... Les militaires étaient placés au second rang. « On ne se souvient pas seul. Pour se souvenir, on a besoin des autres »². « Les souvenirs partagés communs nous permettent d'affirmer que nous ne sommes jamais seuls »³.

Jusqu'à la fin des « Trente glorieuses », la démarche était positive car au-delà de la tristesse, il s'agissait de célébrer la paix retrouvée et l'espoir d'une vie meilleure, libre, égalitaire et fraternelle.

Aujourd'hui, la société française a changé et le pessimisme a tendance à l'emporter. La suspension du service militaire et le sentiment de toute une génération n'ayant pas connu de guerres sur le territoire français de ne pas se sentir en danger ont pu contribuer à déplacer au second plan l'impératif moral de servir son pays.

²Maurice Halbwachs

³Paul Ricoeur

Récit national et projet national.

Le récit national ne peut se comprendre à l'aune de la seule identité nationale. Face à l'immigration et à ses difficultés, telles que nous les connaissons aujourd'hui, il paraît opportun, pour pallier les risques de fragmentation de notre société, de construire un nouveau modèle d'intégration : si l'assimilation, hier, s'appréciait à travers la conformité à une identité, ne faut-il pas aujourd'hui rechercher l'intégration dans la diversité et dans l'acceptation de celle-ci ? Mais jusqu'à quel point ? En effet, force est de constater que le communautarisme est déjà bien développé dans notre pays, voire en Europe : il ne s'agit pas là de communauté religieuse ou de communauté d'intérêt, mais de groupes qui vivent en marge de la société et sont perçus en tant que tels comme une menace. Mais par ailleurs constatons aussi que notre société semble irrévocablement gagnée par l'individualisme et le consumérisme qui minent les fondements de la France et de la République. La société éclatée dont on cherche à se prémunir est malheureusement déjà bien installée. Est-il encore possible d'écrire ou de raconter un récit national, un récit qui soit le reflet de la nation ?



Sans doute le modèle de l'assimilation ne fonctionne plus, mais il faut de l'intégration tout de même, mais à quoi ? Si la réponse doit être la seule société de consommation, le risque est grand de devoir se poser rapidement la question de savoir qui acculture l'autre : interrogation qui n'est pas anodine car le renversement du sens de l'acculturation s'est quelquefois vérifié dans l'histoire de l'humanité. Aussi importe-t-il de chercher à développer ou à faire vivre des valeurs qui encouragent le vouloir

vivre ensemble auprès des jeunes avant tout, voire des moins jeunes tant il est vrai que des valeurs qui ne sont pas entretenues se perdent rapidement, mais encore auprès de ceux issus d'une immigration récente ou plus ancienne.

Les commémorations peuvent sans doute contribuer à souder les éléments disparates d'une population que tout pousse à l'éclatement parce qu'elles puisent dans le récit national les éléments qui sont le ferment fédérateur de l'ensemble national : paix, liberté, vivre ensemble, égalité, fraternité, laïcité, solidarité,... Le récit national sous-tend le projet national, qui n'est pas formalisé mais qui est implicite : il montre l'avenir vers lequel nous tendons. Cet avenir qu'exprime ou suggère les récits de notre histoire semble devoir (ou devrait) être européen. C'est l'avenir d'une nation qui croît dans un ensemble européen en construction : l'inverse serait une nation sous-ensemble d'une Europe fédérale. C'est précisément notre histoire et notre mémoire qui rendent difficile d'envisager une Europe fédérale mais nous oblige à continuer d'inventer l'Europe des Nations en devenir.



8 mai à Niort

Mémoire et histoire.

La mémoire est au cœur des commémorations et pas seulement d'un point de vue étymologique. La mémoire est généralement associée à la notion de devoir, le devoir de mémoire. Celui-ci s'exprime devant le monument aux morts lors des grandes commémorations nationales annuelles : ces journées mémorielles sont appelées à perdurer car elles contribuent, avec l'aide d'enseignants investis et engagés, à forger le citoyen de demain. Le devoir de mémoire, c'est encore le concours de la Résistance et de la Déportation, rendez-vous dorénavant institutionnel avec l'Histoire des élèves, collégiens ou lycéens, dans le cadre d'un devoir individuel ou d'un mémoire collectif. Durant l'année scolaire, les jeunes candidats ont souvent l'occasion d'échanger avec les témoins de cette autre époque, qui parlent à leur cœur en complément de ce que les enseignants peuvent apporter en termes de connaissances à leur raison. La remise des prix, généralement organisée sous l'autorité bienveillante du préfet, est souvent un moment d'émotion, au cours duquel les anciens avec les plus jeunes exaltent les valeurs et principes de la République et de la démocratie.

Mais au-delà de ces propos encourageants, force est de constater que les cérémonies devant les monuments aux morts attirent de moins en moins la population qu'elle soit jeune ou moins jeune. Au point qu'il est légitime de s'interroger sur l'avenir de ces commémorations. La désaffection trouve sans doute son origine dans la méconnaissance. Ainsi un sondage rapide, de type radiotrottoir, sans prétention scientifique, réalisé par une grande chaîne radiophonique nationale et présenté le matin du 9 mai 2019 a montré qu'une seule des personnes interrogées savait ce qui était célébré et commémoré le 8 mai ! Il n'y a là aucune justification scientifique, mais l'émission était hélas éloquemment révélatrice. Le drapeau tricolore refléurit aujourd'hui dans les rues de nos communes, souvent à l'occasion d'une compétition sportive. Tant mieux, mais cela ne traduit-il pas ou ne camoufle-t-il pas une perte d'identité et une perte de sentiment d'appartenance ? Sans doute faudrait-il pouvoir rebondir sur ces communions de masse pour raviver auprès de tous la portée symbolique du drapeau tricolore. Pour l'Éducation nationale au premier chef, pour les associations bien sûr - et plus particulièrement les associations sportives en l'occurrence - et pour les familles surtout, ce serait faire œuvre éducative en contribuant à écrire une partie du récit national tout en construisant le projet national qu'il sous-tend. La "transmission de la mémoire" à nos enfants et petits-enfants est assurée dans l'action, mais en donnant du

sens à l'action.

Pour que la mémoire reste vive, pour que continue de vivre le souvenir de ceux qui sont morts et des valeurs qu'ils ont portées, il faut concéder à l'histoire une large place. Cette dernière s'adresse plus naturellement à la raison : ne faudrait-il pas qu'elle pût aussi parler au cœur. L'émotion, laissons-nous entendre précédemment, est un vecteur essentiel de la mémoire. Il importe de privilégier une histoire des hommes qui parle au cœur, qui permet de s'identifier à eux par-delà les générations et comprendre de façon quasi intuitive les valeurs qui les animaient. Ainsi à Fréjus sur le site du mémorial de la catastrophe de la rupture du barrage de Malpasset peut-on lire : « La Mémoire, c'est la reconnaissance du cœur ». Il ne s'agit pas d'opposer une forme d'histoire à une autre : il est simplement proposé de faire entrer nos élèves dans l'histoire par la porte du cœur, ce qui n'interdit nullement par la suite d'avoir d'autres approches qui parlent à la raison et qui permettent de comprendre. L'addition de mémoires particulières ou singulières ne constitue pas ou ne crée pas une mémoire nationale. Si l'histoire se nourrit de ces mémoires, incarnées et respectables, elle doit se hisser à une vision plus globale, qui rassemble sur des événements signifiants, des personnages clairvoyants et des valeurs fondatrices.



Collégiens « cadets de la défense » des Deux-Sèvres
sous l'Arc de Triomphe le 18 mai 2016

L'évocation des lieux de mémoire permet de prolonger cette dialectique de l'histoire et de la mémoire. Le tourisme mémoriel qui commence à se développer, qu'il soit scolaire ou non, permet de s'imprégner d'un lieu, d'un champ de bataille, d'imaginer ceux qui évoluaient là, de leur redonner vie en quelque sorte grâce à ce qui est donné à voir et aux commentaires dispensés. Le Mémorial de Caen, les champs de bataille de Verdun, ceux de la Somme, mais aussi hors de nos frontières le camp d'Auschwitz, le Mémorial de la Shoah aux portes de Jérusalem, ... toujours mémorial et historial se conjuguent pour que vive la mémoire des hommes.

Proposition 6 : Dès lors, une commémoration, quelle qu'elle soit, devrait être préparée dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire et donc transversal qui lui donnerait sens, le projet étant inscrit dans le cursus scolaire, en collège par exemple, et donnant lieu à une réalisation sous forme d'exposition par exemple en marge d'une commémoration et d'un document (brochure ou CD) restant propriété de chaque élève pour lui permettre de construire sa propre mémoire.

Le Mémorial des Deux-Sèvres de Mazières-en-Gâtine.

Pour faire écho à ce qui précède, il paraissait important d'évoquer le Mémorial des Deux-Sèvres implanté à Mazières-en-Gâtine au cœur du département⁴.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des soldats de métier ou des appelés du contingent se sont trouvés engagés dans des conflits nés des grandes mutations de ce siècle, en Indochine, en Corée, en Afrique du Nord ou dans les opérations extérieures. Honorer la mémoire de ces soldats et leur sacrifice s'imposait comme une évidence. Ainsi naît en 2010, à l'initiative de l'Union départementale des Anciens Combattants, le projet d'ériger un mémorial honorant plus de 300 enfants des Deux-Sèvres morts au combat. Sous l'égide de l'Association du Mémorial créée à cet effet, avec l'appui de l'État et des collectivités territoriales, dont la commune de Mazières-en-Gâtine qui met un terrain à disposition, une souscription est lancée et les travaux commencent en avril 2016.

⁴Reprise d'un article publié en novembre 2016 sur le site de l'Union-IHEDN.

Présidée par M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État aux anciens combattants, et les autorités civiles et militaires des Deux-Sèvres, l'inauguration du mémorial le 29 octobre 2016 est un moment d'intense émotion pour les 320 porte-drapeaux encadrés par une compagnie de l'École nationale des Sous-Officiers d'Active de Saint-Maixent-l'École, le drapeau de l'école et la musique de l'artillerie stationnée à Lyon comme pour la foule nombreuse de plus de 2000 personnes qui se presse jusque dans le bois qui borde le site. Moment de grande émotion quand nos couleurs sont hissées au mât du site au son de la Marseillaise ou quand les discours saluent la mémoire des soldats tombés au service de la France. Moment de grande émotion quand l'histoire fait écho à la mémoire, quand sont évoquées les pages qui s'écrivirent en Corée, en Indochine, en Afrique du Nord et qui s'écrivent aujourd'hui encore dans les opérations extérieures. Moment de grande émotion enfin quand les 320 porte-drapeaux – quasiment autant que de noms gravés dans la pierre de la stèle - défilent sur deux rangs en un immense cortège d'hommage silencieux aux camarades disparus.

L'Histoire et la Mémoire se répondent sur le site du mémorial par la volonté des concepteurs qui ont voulu des panneaux pédagogiques présentant au public les conflits auxquels ont participé les soldats. Préparés durant l'été 2016 par le comité des Deux-Sèvres de l'Association Régionale des Auditeurs de l'IHEDN sur la base de travaux préparatoires réalisés par quelques collégiens du département, ces panneaux qui délimitent l'espace mémoriel face à la stèle sont aussi visibles sur le site internet du mémorial : *memorial-deuxsevres.com*. Le comité vient en outre de s'engager à faire vivre ce site et à l'enrichir notamment par des compléments historiques ou iconographiques et par l'élaboration de fiches biographiques des soldats « afin que, selon le mot du préfet des Deux-Sèvres, la jeunesse d'aujourd'hui n'oublie pas celle d'hier » et que, forts de leur exemple, nous puissions ensemble œuvrer pour la paix dans le respect de nos valeurs.

Proposition 7 : Aujourd'hui il s'agit de pérenniser ce mémorial, peut-être en faisant du site un lieu privilégié d'apprentissage de la citoyenneté pour les jeunes générations du département.



Le Mémorial des Deux-Sèvres

Chapitre 4.

Commémorations et citoyenneté

*L'idée d'une politique de la juste mémoire est un de mes thèmes civiques avoués. (...)
Se tourner vers le passé...une nécessité morale dans l'histoire. (Paul Ricoeur)*

Pour une éducation à la citoyenneté...

Être citoyen, c'est participer activement à la vie de la cité par le vote, le paiement de ses impôts, c'est un certain nombre de droits qui supposent aussi des devoirs, à travers lesquels peut se développer le sentiment d'appartenance à la Nation. L'éducation est un vecteur essentiel pour y contribuer tout comme les commémorations.

Obtenir la citoyenneté française pour les jeunes français majeurs, ainsi que pour les étrangers qui le demandent, c'est connaître notre histoire, qui complète la leur, et comprendre le sens d'une commémoration, qu'ils ne connaissent pas ou peu. C'est une façon de s'intégrer, de se construire des repères, d'établir des relations (être ensemble et partager) et de définir son identité de citoyen en trouvant sa place, en participant librement, sans justification d'aucune sorte, à une cérémonie ouverte à tous. Mais l'obtention de la citoyenneté française, à l'âge de 18 ans, n'est pas perçue par tous comme une vraie chance et ne favorise pas la prise de conscience du rôle que chacun peut jouer au sein de la communauté.

Proposition 8 : La participation aux cérémonies patriotiques contribue à une forme d'engagement de citoyen. D'où la proposition de valoriser cet engagement dans l'évaluation de l'élève dans les différents examens et en l'inscrivant dans son dossier scolaire.

Autour des commémorations, il s'agit de développer une démarche positive, ouverte, accueillante, respectueuse et éclairée. Il s'agit de parler des victimes (des guerres, des régimes totalitaires, de l'esclavage, comme des attentats) mais aussi du courage des militaires et de tous ceux qui se sont illustrés en combattant les crimes

contre l'humanité. En effet, notre mémoire se trouve davantage marquée par nos blessures. Pour vivre et développer notre citoyenneté, nous avons besoin d'adopter une démarche positive, réaliste et teintée d'espérance. Il nous faut reconnaître nos antagonismes, nos concurrences, nos diverses sensibilités philosophiques, politiques et religieuses comme nos complémentarités.

Être citoyen, c'est reconnaître ces difficultés mais en y associant l'accueil, l'hospitalité, la solidarité, le courage et l'héroïsme. En effet, la situation de victime n'apporte que peu de choses à une communauté, sinon de la compassion, car elle produit le plus souvent des réflexes et des postures défensives contre elle, voire de rejet. Nous devons retrouver notre foi en nos valeurs et la fierté de notre identité et celle de nos réalisations locales, régionales, nationales, dans le cadre familial, professionnel, associatif et politique. Nous avons besoin d'une mémoire qui rassemble et ne s'éparpille pas, pour construire une citoyenneté d'avenir.



Devant le monument dédié aux soldats sans uniforme (Niort)

... vers un esprit de défense.

L'objectif de tout travail éducatif autour de l'esprit de défense consiste à s'interroger sur les relations entre l'intérêt général et l'intérêt particulier, et permet de se demander pourquoi, par le passé, des hommes ont sacrifié leur vie pour défendre

leur pays. « Face à une agression, face à une menace, explique Jean-Marie Bockel, il faut savoir défendre nos valeurs au nom de notre patrie. Oublier cela, c'est oublier la mort et le sacrifice de tous ceux qui se sont battus pour notre indépendance.(...) La politique de mémoire conduite par l'État vise à conserver le souvenir des conflits contemporains dans un contexte de disparition progressive des témoins et à perpétuer, notamment auprès des jeunes générations, les valeurs républicaines et citoyennes qui leur sont associées. Au premier rang de ces valeurs, je pense notamment au courage, à la générosité, à l'entraide et au sens du service mis au profit de notre pays, la France. »

L'esprit de défense c'est celui de la défense de notre territoire et de nos intérêts fondamentaux mais aussi de nos valeurs républicaines et démocratiques articulées sur la Convention internationale des droits de l'Homme, qui a été ratifiée par la France. Or, nous observons que cet esprit est dévoyé, mutilé, lorsqu'il ne représente plus la protection et le rayonnement mais davantage l'agressivité, la violence destructrice et la fascination pour la puissance militaire et la force des armes. L'esprit de défense est aussi un humanisme reconnaissant la part de violence qui habite la nature humaine et régit les rapports entre les hommes. L'homme, cet " animal dénaturé ", selon la remarquable expression de Vercors, est capable de violence, de domination, de cruauté, de transgression. Le reconnaître, c'est se dépasser ; c'est affirmer le droit de se défendre mais non celui de se venger, c'est se donner un impératif éthique qui est celui de la paix, c'est enfin apprécier la vie humaine, à l'instar de Louis XV disant à son fils le dauphin au soir de la victoire de Fontenoy : « Le sang de nos ennemis est toujours le sang des hommes, la vraie victoire c'est de l'épargner. »

Proposition 9 : Pourquoi parler d'esprit de défense ? Dans le domaine éducatif, il s'agit de développer chez les élèves, futurs citoyens, un état d'esprit et un regard critique face aux menaces multiples qui nous entourent. Il faut donc réaffirmer l'unité nationale en faisant en sorte que les jeunes et les enseignants soient réellement acteurs dans les cérémonies et pas seulement présents, en les préparant, en chantant la Marseillaise, en lisant des textes, en portant des gerbes...en les remerciant de leur participation.

Si l'esprit de défense apparaît souvent comme une notion battue en brèche dans une société individualiste et égoïste, la sécurité faisant davantage recette que la défense,

des événements aussi dramatiques que des attentats devraient interpeller la responsabilité des citoyens. « L'évolution de la défense à la sécurité, explique Eric de La Maisonneuve, n'est pas seulement sémantique : la défense faisait jusqu'à présent expressément référence à la nation – comprise comme l'union étroite entre une population et un territoire – et n'avait de légitimité qu'à son service ; la sécurité est un concept plus général car s'appliquant à de nombreux domaines, donc plus englobant notamment à l'égard des personnes et des biens, et, du fait des circonstances, tend à sortir du cadre national et peut même s'étendre au monde entier. »⁵

L'éducation à l'esprit de défense, on l'aura compris, est une éducation à la citoyenneté. La Marseillaise sifflée au stade de France, la méconnaissance de la symbolique du drapeau national, le non-respect de la loi sont autant de sujets dans le champ de cette éducation qui doit cerner les droits et les devoirs du citoyen. Il s'agit comme dans toute éducation de poser des repères et de donner des limites.

Cette éducation trouve son point d'ancrage, pour les plus jeunes élèves, dans le socle commun de connaissances et de compétences publié par décret le 11 juillet 2006. Très concrètement des projets pédagogiques peuvent être développés sur divers thèmes qui relèvent de l'esprit de défense : défense civile (risques naturels et technologiques), défense économique (lutte contre les contrefaçons, contrôle de transfert des technologies), défense militaire (sauvegarde des intérêts vitaux de la communauté nationale, garanties des libertés fondamentales, préservation des valeurs de la République) et la cyberdéfense. Ces enjeux ne sont pas toujours perçus de la même façon par tout le monde. Il importe cependant de ne pas se laisser décourager et faire preuve de créativité pour capter les publics les moins sensibles et les moins concernés.

⁵ Eric de La Maisonneuve, France : de la défense à la sécurité, Futuribles n° 348, janvier 2009

L'urgence universelle de la mémoire

Pour répondre à « l'urgence universelle de la mémoire » dont parle Paul Ricoeur, il faut sans doute diminuer le nombre de commémorations officielles : Paul Ricoeur parle de « boulimie commémorative », d' « obsession » , de « ruminantion mémorielle » et de « régionalisation de la mémoire collective ». Mais dès lors il importe de donner tout leur sens aux cérémonies retenues qui doivent devenir pour les jeunes objets de motivation pédagogique et sources de cohésion entre les différents acteurs de la nation et les générations.



Forêt de drapeaux aux Invalides

Les dix propositions avancées par le comité 79

Le comité 79 prend à son compte les propositions du rapport Kaspi⁶ qu'il complète par ses propres propositions qui sont pour la plupart de nature pédagogique tant il est vrai que ce combat doit être mené principalement en direction des jeunes et avec eux :

⁶Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, sous la présidence d'André Kaspi, novembre 2008

Proposition 1 :

Commémorer le 11 novembre tous les morts, réunis par-delà leurs différences, pour remettre en mémoire vive les destinées brisées par la guerre et le terrorisme.

Proposition 2 :

Faire de la journée de l'Europe le 9 mai une fête nationale et européenne, tournée vers l'avenir à construire, vers un idéal commun qui unisse les peuples partageant les mêmes valeurs, telle la démocratie, et les mêmes enjeux, telle la paix. Jour non férié, elle pourrait ainsi être commémorée dans les établissements scolaires.

Proposition 3 :

Conforter le "vivre ensemble" le 14 juillet, et réunir toutes les forces vives du pays, civiles et militaires, économiques, sociales et culturelles, dans une journée festive et ouverte à toutes les formes d'engagement citoyen au service des valeurs de notre République laïque, démocratique, sociale.

Proposition 4 :

Donner aux collectivités territoriales et à leurs élus, la place primordiale qui leur revient pour organiser des journées de la mémoire, adaptées aux lieux, chacune d'elles pouvant apporter sa contribution à la sauvegarde de la mémoire nationale.

Proposition 5 :

Donner à la jeunesse souvent désorientée les repères et les valeurs qu'elle recherche en prenant appui sur l'Éducation nationale qui, par une pédagogie adaptée, doit souligner et mettre en valeur les qualités, les actions, les actes de l'élève. Encourager la participation des familles dont l'investissement est primordial et complémentaire.

Proposition 6 :

Préparer la commémoration, quelle qu'elle soit, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire et donc transversal qui lui donne sens, le projet étant inscrit dans le cursus scolaire, en collège par exemple, et donnant lieu à une réalisation sous forme d'exposition par exemple en marge d'une commémoration et d'un document (brochure ou document numérique) restant propriété de chaque élève pour lui permettre de construire sa propre mémoire.

Proposition 7 :

Pérenniser le mémorial des Deux-Sèvres érigé à la mémoire des Deux-sévriens morts dans les conflits post 1945, en faisant du site un lieu privilégié d'éducation à la citoyenneté pour les jeunes générations du département.

Proposition 8 :

Valoriser la participation des élèves aux commémorations comme une forme d'engagement citoyen en l'intégrant dans leur évaluation dans les différents examens et en l'inscrivant dans leur dossier scolaire.

Proposition 9 :

Développer l'esprit de défense chez les élèves, futurs citoyens, comme un état d'esprit et un regard critique face aux menaces multiples qui nous entourent, en faisant en sorte que les jeunes et les enseignants soient réellement acteurs dans les cérémonies et pas seulement présents, en la préparant, en chantant par exemple la Marseillaise, en lisant des textes, en portant des gerbes...en les remerciant de leur participation.



Avec des Cadets de la défense

En se référant au développement de communes nouvelles, le comité 79 suggère enfin de regrouper les lieux de mémoire plutôt que de les augmenter et de les disperser, afin de rassembler tous les citoyens et de catalyser, en une unité de lieu, l'adhésion populaire. Il émet une dixième proposition.

Proposition 10 :

Valoriser un espace mémoriel dans les communes fusionnées, par exemple autour du monument aux morts, pour retrouver notre Histoire nationale, sur fond d'Histoire universelle en commémorant collectivement toutes les victimes françaises et alliées, civiles et militaires, de tous les conflits, attentats et catastrophes naturelles.

Niort, novembre 2019

Annexes

Les Cérémonies nationales

<https://www.defense.gouv.fr/memoire/memoire/ceremonies/ceremonies-nationales>

Les cérémonies nationales commémorent la mémoire des faits d'armes des grands hommes, des combattants et le sacrifice des victimes civiles ou militaires des guerres. Le ministre des armées prend en charge l'organisation de ces cérémonies. Dans les départements et les communes, les cérémonies sont organisées par les Préfets, les Sous-préfets et les Maires.

Les jeunes générations sont associées à ces cérémonies. Collégiens et lycéens participent aux hommages rendus (lecture de textes historiques, ravivage de la Flamme du Souvenir à l'Arc de Triomphe etc.) ; ils effectuent, avec leurs enseignants, un travail préparatoire sur les événements commémorés. Leur participation est l'un des vecteurs de transmission et de réflexion sur les valeurs républicaines.

Onze journées nationales annuelles ont été instituées par des textes législatifs ou réglementaires :

- **La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc**, le 19 mars
- **La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation**, le dernier dimanche d'avril
- **La commémoration de la victoire du 8 mai 1945**, le 8 mai
- **La fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme**, le 2ème dimanche de mai
- **La journée nationale de la Résistance**, le 27 mai
- **La journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine**, le 8 juin
- **La journée nationale commémorative de l'appel du général de Gaulle, le 18 juin 1940**, à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, le 18 juin
- **La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites** de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France, le 16 juillet si c'est un dimanche, ou le dimanche qui suit
- **La journée nationale d'hommage aux harkis** et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre

- **La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France**, le 11 novembre (voir loi du 24 octobre 1922, en bas de page et loi du 28 février 2012)
- **La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie**, le 5 décembre

S'y ajoute une douzième cérémonie en hommage à Jean Moulin, qui se déroule à Paris, au Panthéon, le 17 juin, jour anniversaire de l'acte considéré comme son premier acte de résistance. L'organisation de cette cérémonie répond à un usage et non à un texte législatif ou réglementaire.

Le 1er ou le 2 novembre de chaque année, une cérémonie est consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des héros morts pour la Patrie, conformément aux termes de la loi du 25 octobre 1919 relative à la commémoration et à la glorification pour la France au cours de la Grande Guerre.

Un exemple de décret : décret instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

9 novembre 2019

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 161

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Décret n° 2019-1148 du 7 novembre 2019 instituant une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme

NOR : PRMX1927336D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre,
Vu l'article 37 de la Constitution,

Décète:

Art. 1^{er}. – Il est institué une journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.
Cette journée est fixée au 11 mars.

Art. 2. – Chaque année, à cette date, une cérémonie nationale est organisée.
Une cérémonie analogue peut être organisée dans chaque département à l'initiative du préfet.

Art. 3. – Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 novembre 2019.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République:

Le Premier ministre,
EDOUARD PHILIPPE